

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-17

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale du 2ème régiment du génie.

Rapporteur: M. PLANCHETTE

L'Amicale des Anciens du 2ème Régiment du Génie souhaite renouveler son drapeau et l'équipement afférent.

L'achat du drapeau, avec inscription du nom du régiment en lettres dorées, ainsi que du baudrier, représente une dépense de 1280 euros.

L'association a déjà reçu l'assurance d'obtenir le financement de cette opération à concurrence de 1000 euros.

Il est proposé que la Ville de Metz prenne en charge le reliquat, soit 280 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

CONSIDERANT l'histoire du 2^{ème} régiment du Génie, étroitement liée pendant près de 184 ans à celle de notre Cité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de verser une subvention de 280 euros à L'Amicale des Anciens du 2ème Régiment du Génie.

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention exceptionnelle, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
Le Conseiller Délégué,

Daniel PLANCHETTE

Service à l'origine de la DCM : Protocole
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ